



ALPES SUD VOL MONTAGNE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CA ASVM DU 09/04/2026 SUR LE TERRAIN DE CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN

Ouverture de la séance à 14 h par Jean-François OLIVARI

Présents : P. Prudent - JF. Olivari - E. Dumas - JL. Dumas - - C. Dhennain- R. Béringer

Absents : L. Aliprandi – M. Lerda- P. Loens

1) Bilan saison neige

Enneigement exceptionnel, pas vu depuis des années. Valberg et Super Dévoluy ont été damés. A Valberg, la dameuse utilisée sert également à damer la piste de luge. Nous avons de bonnes relations avec la personne qui dame. Rien à payer pour l'instant pour damer. Question du financement si nécessaire ?

Dévoluy : contact avec le nouveau chef des pistes de Dévoluy. Piste régulièrement damée. Pas de financement demandé. Infos de damage connues par J-F. Olivari ou R. Béringer : ceci sera indiqué sur les fiches AFPM.

2) Terrains

L'ASVM remercie N. Genet pour les travaux qu'il a réalisés à Colombe : signalisation du parking, balisage entrée de piste et coupe d'arbres. Taille d'arbres à Grand Terrus également.

- Nossage

Visite du propriétaire. Contact pris avec la préfecture.

2 choses :

- champ en bas à droite : il n'y a pas eu de demande faite pour passer altisurface. Jusque-là il n'y a eu que des arrêtés pour pouvoir l'utiliser sur de courtes périodes.
- champ du haut : liste de pilotes sur un arrêté piste privée, la plupart sont décédés. Arrêtés sans date, non connus de la préfecture. Il existe un nouvel arrêté, datant de 2008, qui autorise passage altisurface à condition que la piste soit rallongée vers le haut. La piste actuelle fait 230m, avec de la pente, et est toujours entretenue à l'heure actuelle. Cet arrêté annule-t-il les précédents ?

Essayer de redemander le passage en altisurface sans l'obligation de travaux. En cas de refus, maintien en piste privée avec une nouvelle liste de pilotes autorisés à l'utiliser ? Qui met-on sur la liste ? Les membres ASVM ?

Modification de l'arrêté de 2008 ?

Adresse postale : Chez Jean-François OLIVARI -284 rue des cèdres-04230 Saint Etienne les Orgues Tél : 06 77 02 69 63



ALPES SUD VOL MONTAGNE

Nous envisageons dans un premier temps de retourner voir le propriétaire afin de proposer de passer le terrain en altisurface.

- Pampelonne

La DGAC a donné un avis défavorable. Dossier bloqué car pas de contact avec la DSAC qui s'en occupe (DSAC de Nice, nouvelle équipe, jusque là géré par Aix). L'avis défavorable serait dû à une pente trop faible de la piste et un environnement pas assez montagneux autour du terrain pour pouvoir être classé altisurface.

Si pas de réouverture en altisurface, possibilité de le passer en terrain privé.

- Clamensane

Rouvert depuis le 7 avril 2026 suite à fermeture hivernale. Toujours problèmes de drainage. Fossé à creuser de nouveau en bout de piste pour éviter qu'une flaque ne se forme en cas de pluie là où les avions font le demi-tour + trou à boucher juste à côté du fossé. Fossé peut être creusé dès maintenant. Pour le reste à faire avant l'hiver et donc fermer le terrain pour l'hiver (boucher le trou et ensemercer).

- Super Dévoluy

Roue : ramassage de cailloux à faire dès qu'il n'y a plus de neige.

Chalet à traiter de manière impérative. Bois à nu.

- Banon

Citerne à installer et à remplir. A faire avant juillet. Travaux de terrassement à faire en amont. Il est écrit dans l'arrêté que la citerne doit être réceptionnée par le SDIS, minimum 30m³. Puis il faudra trouver un système de remplissage en autonome.

Dates de la fête du vol en montagne : 3, 4 et 5 juillet 2026. Souhait de la faire à Banon.

- Faucon

Le terrain n'est pas en bon état. Nécessité de remettre de la terre pour remblayer la ravine. Travaux prévus début mai 2026.

- Valberg

Travaux à faire pour remblayer les trous + herbe



ALPES SUD VOL MONTAGNE

3) Divers

Date fête du vol en montagne : 3, 4 et 5 juillet, à Banon

Nouveau membre à intégrer au CA : Julien NOBLECOURT.

Caroline DHENNAIN
Secrétaire ASVM

Jean-François OLIVARI
Président ASVM